

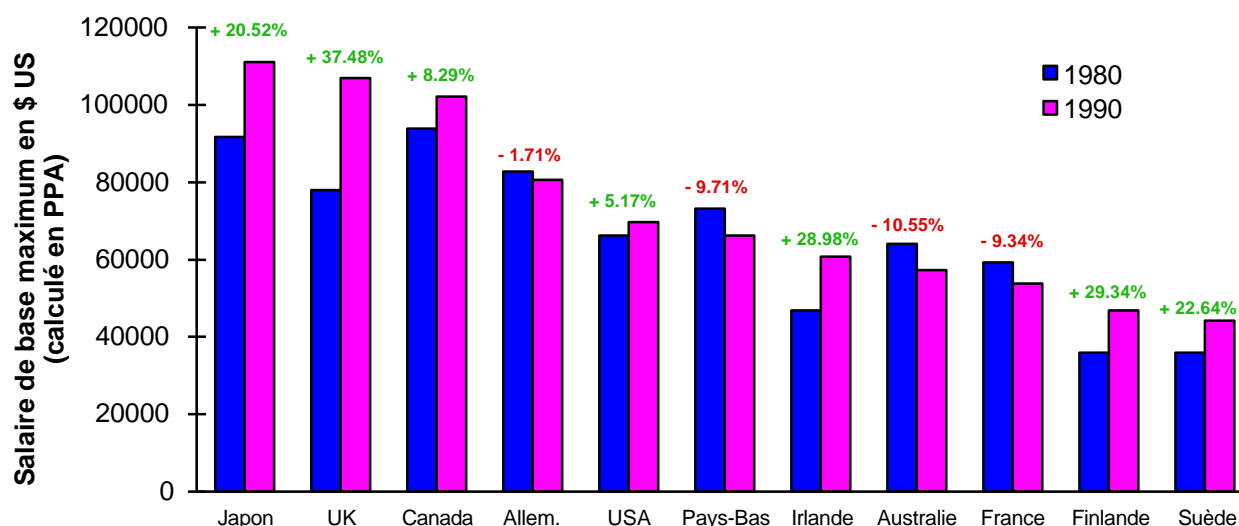
LA REMUNERATION DES HAUTS FONCTIONNAIRES
Etude sur onze pays de l'OCDE 1980-1990
Extraits de l'étude OCDE Paris 1994

Nota : afin de permettre les comparaisons internationales, le niveau des rémunérations a été exprimé en parités de pouvoir d'achat converties en dollars des Etats-Unis. Ce procédé vise à compenser les disparités entre les niveaux de prix des différents pays qui ne seraient pas reflétés par l'utilisation des taux de change ordinaires. Le fait d'exprimer les niveaux de rémunération en parité de pouvoir d'achat (PPA) indique ce que les hauts fonctionnaires peuvent effectivement acheter dans leur pays avec leur salaire, et pas seulement la quantité de dollars qu'ils obtiendraient sur le marché monétaire en échange de leur rémunération (voir, OCDE, 1985). Dans cette étude, on a employé les PPA pour la consommation privée, telles que calculées par la Direction des statistiques de l'OCDE.

1. Le graphique 1 compare les niveaux des rémunérations en 1980 et 1990¹, en prix constants, de la catégorie (ou du grade) la plus élevée de la fonction publique dans chaque pays.

graphique 1

**Variation de la rémunération de la haute fonction publique
entre 1980 et 1990, en prix constants (1985)**



Les chiffres surmontant les bâtons représentent la variation en pourcentage entre 1980 et 1990

La rémunération des hauts fonctionnaires américains a légèrement progressé entre 1980 et 1990 (+ 5.17 %), mais leurs homologues japonais, britanniques, suédois, irlandais et finlandais ont engrangé des gains plus consistants atteignant 20.52 %, 37.48 %, 22.64 %, 28,98% et 29,34% respectivement. **Entre 1980 et 1990, les seules baisses importantes sont celles de la France (9,34%), de l'Australie (10,55%) et des Pays-Bas (9,71%), mais les hauts fonctionnaires de ces deux derniers pays restent mieux rémunérés que leurs collègues français.**

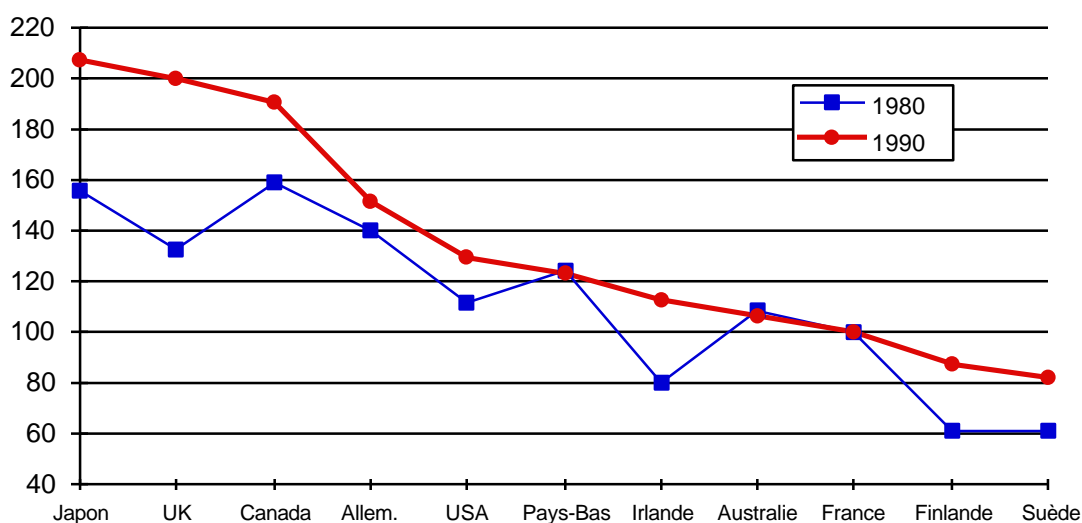
¹ Pour le Canada : 1981 et 1990 ; pour la Suède : 1985 et 1990.

En outre, si déjà en 1980, la rémunération des hauts fonctionnaires français (en PPA) était inférieure à celle de leurs collègues japonais, américains, canadiens, allemands, irlandais ou britanniques, le désavantage relatif s'est encore accru dans la décennie 1980-1990 comme le montre la graphique 2; dans le même temps, les hauts fonctionnaires suédois et finlandais, moins bien payés que leurs collègues français en 1980, ont eu tendance à rattraper ces derniers pendant la décennie 1980-1990.

En fait dans aucun des pays étudiés, la situation des hauts fonctionnaires ne s'est dégradée par rapport à celle de leurs collègues français.

graphique 2

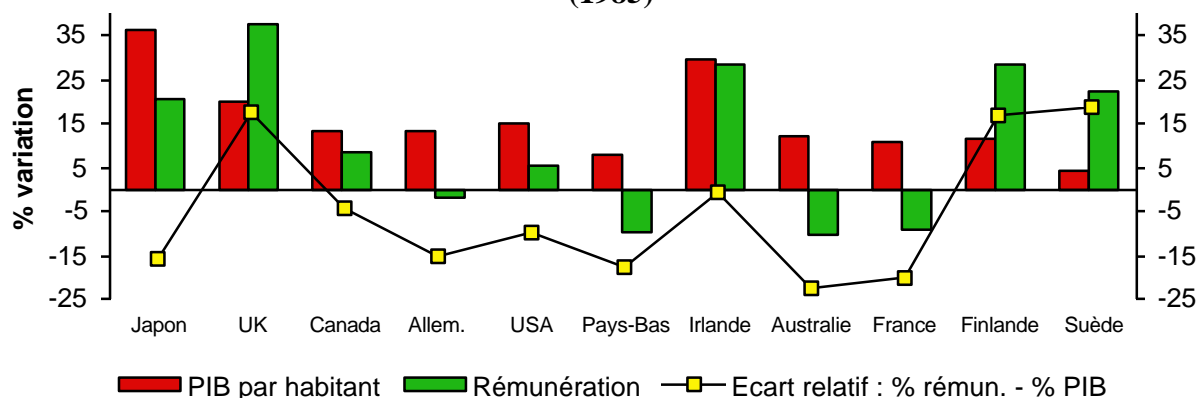
**Variation de la rémunération de la haute fonction publique
entre 1980 et 1990, en prix constants 1985 - France = base 100**



2. Cette évolution contraste en outre avec l'évolution générale des revenus enregistrés dans les pays concernés, durant la même décennie, comme le montre le *graphique 3* qui compare la variation du PIB par habitant avec la variation de la rémunération des hauts fonctionnaires.

graphique 3

**Pourcentages de variation du PIB par habitant et de la rémunération
de la haute fonction publique entre 1980 et 1990, en prix constants
(1985)**



Dans le Royaume-Uni, en Suède et en Finlande, la rémunération de la haute fonction publique affiche un taux de croissance sensiblement plus important que celui du PIB par habitant (écarts respectifs de +17.5 %, +17% et +18.6 %). Dans les autres pays, la rémunération des hauts fonctionnaires a progressé moins que le PIB par habitant; mais c'est seulement en Australie, aux Pays-Bas et en France (dans une faible mesure en Allemagne) qu'elle a diminué, alors que cet indicateur augmentait. **La France est, avec l'Australie, le pays où l'écart relatif entre la croissance de la rémunération et la croissance du PIB a été le plus défavorable.**

3. On trouvera ci-après quelques indications sur les caractéristiques qui régissent la haute fonction publique dans sept des onze pays examinés.

Allemagne

- grille de salaire et de classification unique.
- salaire de base qui augmente avec l'échelon + indemnité de résidence et autres indemnités (indemnité pour charges de famille).
- **pas de rémunération au mérite.**
- **sécurité de l'emploi** : le statut des fonctionnaires allemands est tel que l'Etat s'engage à assurer leur subsistance quoi qu'il arrive. Ce qui entraîne notamment :
 - * pas de cotisations sociales;
 - * pas de pension de retraite à payer (régime de retraite spécial garanti par l'Etat).

Etats-Unis

- depuis la réforme de 1978, les HF forment un corps unifié : *Senior Executive Service (SES)*. en majorité, il s'agit d'une **fonction publique de carrière**.
- au sein du SES, la rémunération est liée à l'individu et non au poste, chaque agent appartenant à la grille ES-6 à ES-1 dont les rémunérations sont fixées par décret.
- prime de résultat de 5 à 20 % du salaire de base + primes d'incitation.

France

- classement suivant une échelle et un indice qui sert de base au traitement comportant deux parties :
 - * traitement de base.
 - * **primes et indemnités qui varient significativement** d'un individu à l'autre et d'un ministère à l'autre. La part des primes et indemnités peut dépasser 30 % du revenu global et une partie est censée représenter les performances de l'individu.
 - * **les primes et indemnités ne comptent pas dans le calcul de la retraite.**
- pas d'avantages particuliers par rapport aux autres agents de la fonction publique (indemnité de résidence et indemnité pour charges de famille).
- l'ancienneté joue un rôle majeur dans la détermination des promotions et partant des salaires.

Japon

- hauts fonctionnaires intégrés au "*Designated Office*", divisé en 12 échelons.
- chaque poste est classé dans un des 12 échelons et rémunéré en conséquence :
 - * **pas de rémunération au mérite pour les hauts fonctionnaires.**
 - * augmentation de salaire liée à une promotion d'échelon ou à une révision de la grille.
 - * pas d'autres indemnités à la différence des niveaux inférieurs.
- droit à pension et à **indemnité de départ en retraite.**

Pays-Bas

- grille de salaires et de classification unique (grades de 1 à 18); hauts fonctionnaires (hors classification + grades 17 et 18)
- rémunération en fonction de l'échelon du grade, sauf pour les très hauts fonctionnaires (hors classification : secrétaires généraux et directeurs généraux de ministères) :
 - * depuis 1989, progression d'échelon au mérite pour les fonctionnaires, sauf pour les très hauts fonctionnaires hors classification (1 échelon par an) .
 - * prime de résultat pour les fonctionnaires ayant atteint le dernier échelon de leur grade et dont les performances sont excellentes.
- avantages annexes sous formes d'indemnités de congés et de remboursement des frais médicaux.

Royaume-Uni

Les indications de l'étude sont devenues caduques avec la réforme de 1995-1996 qui a remanié la haute fonction publique avec notamment la création du *Senior Civil Service*.

Suède

- depuis 1985, le salaire des hauts fonctionnaires suédois (directeurs généraux, directeurs généraux adjoints) est déterminé individuellement au cas par cas (grille de salaire avant).
- rémunération au mérite peu développée et peu répandue.
- mécanismes de retraite analogues à ceux du secteur privé.
- peu d'avantages annexes (parfois voitures de fonction pour usages privés).

*

* *